



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 66706

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui préciser le nombre d'affaires pendantes en justice, relatives à l'indemnisation des personnes ayant été contaminées par l'hépatite C par voie transfusionnelle.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la nomenclature des affaires civiles utilisée par le dispositif statistique permanent du ministère de la justice (répertoire général civil) ne permet pas actuellement de distinguer les demandes d'indemnisation formées par des personnes ayant été contaminées par l'hépatite C par voie transfusionnelle, des demandes en réparation de dommage causés par l'activité médicale ou para-médicale. En l'absence d'instrument statistique permanent, le ministère de la justice a entrepris dès 1993 de réaliser une enquête aux fins de collecte des décisions d'indemnisation et des procédures en cours ayant trait à des contaminations par le virus de l'hépatite C. Cette enquête spécifique s'est poursuivie jusqu'au 30 juin 1998 et fournit un état des problèmes en cours à cette date. Au 30 juin 1998, 220 procédures introduites au fond étaient pendantes devant les tribunaux de grande instance et 50 devant les Cours d'appel.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66706

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5538

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7460